



Eco-défis 2021-2022

Enseigne / Dénomination sociale :

N°SIRET :

Activité :

Mme M

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tel : Fax :

Email :

Je m'engage à relever les cinq défis suivants (cocher les défis dans la liste ci-après).

Opération réalisée par le réseau des CMA de la Région Centre-Val de Loire avec le soutien financier de



BULLETIN D'ENGAGEMENT



DÉCHETS

Réduction :

- Défi stop gaspillage
- Défi ré-emploi-réparation
- Défi compostage / biodéchets
- Défi emballage fournisseur
- Défi contenants clients
- Défi stop pub
- Défi diagnostic réduction des déchets
- Défi stop jetable

Gestion :

- Défi tri sélectif
- Défi point de collecte
- Défi déchets dangereux



APPROVISIONNEMENT & OFFRE

- Défi locavore
- Défi saisonnalité
- Défi biologique
- Défi repas alternatif
- Défi monnaie locale



BIODIVERSITÉ

- Défi réduction de la toxicité
- Défi végétalisation
- Défi variétés anciennes



FLUIDES

- Défi consommation d'eau
- Défi rejets



ÉNERGIE

- Défi éclairage



LES PLUS

- Communication
- Défi monnaie locale
- Geste en plus

Date et signature :



Contactez-nous pour vous **engager** ou
pour vous **faire aider** dans le choix
de vos « éco-défis »



**Vous souhaitez agir pour préserver
votre environnement...**

**Valorisez vos actions auprès de votre
clientèle en devenant vous aussi un
artisan labellisé !**



Métiers de l'alimentaire

Pour participer aux Eco-défis des commerçants et artisans et profiter **gratuitement du label « Eco-défis »** :

1. Choisissez au minimum **5 défis** à relever parmi la liste des défis proposés en page centrale, dont **3 défis minimum dans la catégorie « Déchets »**.

2. Remplissez votre bulletin de participation en cochant les défis choisis et renvoyez-le à l'adresse mentionnée.

> **Si vous ne savez pas quel défi choisir**, cochez la case de demande de rendez-vous avec un conseiller. Un conseiller vous contactera afin de vous aider.

3. Vous bénéficierez **d'un accompagnement gratuit** par un conseiller afin de réaliser vos défis et constituer le dossier de labellisation.

4. Votre dossier sera présenté au **comité de labellisation** qui se réunira en 2021.

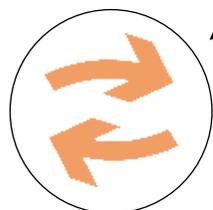
5. Votre **label** vous sera remis et vous recevrez un **kit de communication gratuit**.

Le label est valable sur 2021 et 2022. A échéance, le professionnel devra démontrer que les pratiques relatives aux défis relevés sont maintenues.

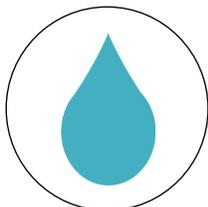
Défis déchets



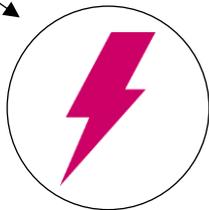
Défis biodiversité



Défis approvisionnement & offre



Défis fluides



Défis énergie

Vos conseillers :

Marion PAVY – Conseillère environnement – Chambre de métiers et de l'Artisanat CMAR41 – 02 54 44 65 16 - mpavy@cma-41.fr

Béatrice HUC – Chargée de communication – Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères – 02 54 75 76 63
communication.smieom@orange.fr

Alexandre WILLEMS – Manager de commerce – Communauté de communes Val de Cher – Controis – 06 80 59 58 08 – awillems@val2c.fr

3 niveaux de labels

- 5 à 22 étoiles* réunies : éco-défis de bronze
- 23 à 29 étoiles* réunies : éco-défis d'argent
- > à 30 étoiles* : éco-défis d'or

(*) voir liste des défis

